

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
VILLE DE SAINTE-ANNE**



**Avis de publicité pour une occupation temporaire du domaine public
EXPLOITATION ECONOMIQUE D'ACTIVITES MARAICHERES ET
ARTISANALES SUR LE MARCHE LA FLO**

Nous vous rappelons que, outre les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, le concept, l'ambition et l'attractivité du projet, sa compatibilité avec l'environnement du site et la motivation à sa réussite, feront partis des critères de sélection du candidat.

Nous vous invitons à compléter formuler votre demande avec soin et à y apporter toute votre attention. Les informations communiquées dans votre dossier sont confidentielles.

Les propositions finales du candidat seront intégrées à la convention d'occupation temporaire du domaine public et leur non application entraina sa résiliation.

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes Publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une entreprise qui a fait une demande d'occupation d'un emplacement sur le domaine public en vue de l'exercice d'une activité économique.

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de Sainte-Anne
Hôtel de Ville
97180 SAINTE-ANNE
Tél : 0590 85 48 60 / Fax : 0590 85 48 94
Email : service.courrier@ville-sainteanne.fr

Cadre juridique : Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques (article 3)

Objet : Mise à disposition du foncier nu (sans équipement matériel, ni fourniture d'eau, ni d'électricité) pour l'exploitation économique d'activités maraichères ou artisanales

Lieu d'exécution : Espace jouxtant le centre culturel - cadastré AR 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 292, 293, 374 et 375 (plans en annexe)

Surface attribuée : 3 emplacements selon plan en annexe :

Activités : Ventes maraichères et artisanales

Conditions d'occupation :

- ✚ L'autorisation fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.
- ✚ Tous les aménagements sont à la charge de l'occupant. La structure devra être légère et démontable.
- ✚ L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location.
- ✚ Elle sera strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention d'occupation
- ✚ L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels.
- ✚ Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Commune de Sainte-Anne.

Redevance prévisionnelle :

Part fixe : 150€ / mois pour les marchands sans véhicule et 300€ /mois pour les marchands avec véhicule

Part variable : non appliquée

Critères d'attribution :

- Qualité des produits mis en vente (fabrication locale) : **50 %**
- Qualités professionnelles au regard de l'activité envisagée : **20 %**
- Situation administrative de l'entreprise à jour : **30 %**

Les emplacements seront attribués en fonction des arrivées des demandes, selon les numéros d'ordre et selon les besoins du marché. Il ne sera pas permis au candidat de choisir son emplacement.

Conditions de dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature sera constitué d'un courrier de demande comportant **le numéro de SIRENE/SIRET, les coordonnées complètes** ainsi que les pièces à fournir ci-dessous listées (au format acrobat reader (pdf) uniquement) :

- ✚ Carte de commerçant ambulant (si non résident)
- ✚ Assurance professionnelle (responsabilité civile et commerciale)
- ✚ Justificatif de domicile (-de 3 mois)
- ✚ Justificatif d'identité en cours de validité
- ✚ Déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animales (activité de restauration)
- ✚ Photographies récentes et en couleur des produits proposés
- ✚ Carte grise recto/verso, assurance auto et contrôle technique pour les véhicules qui seront stationnés sur l'espace marchand
- ✚ Les marchands retenus après commission d'attribution devront obligatoirement remettre au service deux photos d'identité ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire.

Dépôt du dossier de candidature.

Le dossier dûment complété et accompagné des pièces à fournir, sous pli cacheté et portant les mentions « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR, sera :

- **Déposé contre récépissé** au service courrier de la mairie – Place Schoelcher – 97180 Sainte-Anne
- **Adressé par courrier recommandé** à Monsieur le maire de la ville de Sainte-Anne (Direction de l'Animation et du Développement du Territoire) – Place Schœlcher 97180 Sainte-Anne
- **Adressé par mail** à service.courrier@ville-sainteanne.fr

Date limite de réception des propositions : Vendredi 8 mars 2024 – 12h30 (Heure locale)

Contact : Pour tout complément d'information, veuillez-vous adresser à la Direction de l'Animation et du Développement du Territoire au 0590 85 59 95 ou par mail à l'adresse : dadt@ville-sainteanne.fr

Si aucun candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions susmentionnée, la Commune de Sainte-Anne attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Annexe 2 - Emplacements proposés



Emplacements mis à disposition